Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213502404-20251215-2025154_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-154

Le lundi 15 décembre 2025 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, M. BOULOUX, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusée : Mme PITOIS (pouvoir à Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE), Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET) et Mme MACIÉ (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN).

M. Hugo DENIS a été élu secrétaire.

Date de convocation : 09.12.2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du Budget Primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Outre sa transmission au représentant de l'État, le rapport sur les orientations doit être communiqué également au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 figure dans le rapport annexé à la présente délibération.

Pour débattre des orientations budgétaires 2026, le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Ce rapport donne lieu à débat au sein de l'assemblée délibérante. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Vu les articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), notamment son article 107,
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1er,
Vu la présentation des éléments financiers aux membres de la commission Finances, Ressources Humaines et Administration générale du 02 décembre 2025,
Vu le rapport sur les orientations budgétaire joint en annexe et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213502404-20251215-2025154_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026,
- approuve la délibération qui s'y rapporte.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Hugo DENIS

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

La Maire

Chantal PÉTARD-VOISIN